

Bulletin de vote

Organisation d'un troisième Congrès extraordinaire à Genève (Suisse), les 24 et 25 septembre 2019

Conformément à l'article 15 de la Constitution de l'UPU, les Pays-membres sont invités à se prononcer par voie de scrutin sur la tenue d'un troisième Congrès extraordinaire les 24 et 25 septembre 2019 à Genève.

Ce bulletin doit être **dûment rempli et renvoyé par voie postale le 15 mai 2019 au plus tard** (le cachet de la poste devant indiquer au plus tard la date précédemment mentionnée), à la personne responsable indiquée ci-après au Bureau international. **Veillez vous assurer qu'une copie scannée du bulletin de vote rempli et signé est aussi envoyée par courrier électronique à la même personne responsable:**

Susan Alexander
Direction des politiques, de la régulation et des marchés (DPRM)
Affaires réglementaires et développement durable
Union postale universelle
Case postale 312
3000 BERNE 15
SUISSE

Téléphone: (+41 31) 350 33 38
Télécopie: (+41 31) 350 31 10
Adresse électronique: Ballot2019@upu.int

Pays-membre	
Autorité gouvernementale responsable	
Nom et prénom (représentant dûment autorisé) <input type="checkbox"/> M^{me} <input type="checkbox"/> M.	
Fonction/titre	
Téléphone	Télécopie
Adresse électronique	
Lieu et date	Signature

Au vu des motifs exposés dans le document CA C 2 2019.1–Doc 8.Rev 1, l'Union postale universelle doit-elle tenir un Congrès extraordinaire à Genève, les 24 et 25 septembre 2019?

Oui Non Abstention

Le Pays-membre de l'Union ci-dessus est aussi prié d'indiquer s'il souhaite que la teneur du vote de chaque Pays-membre **ne soit pas divulguée**. Si **deux** Pays-membres de l'Union au moins en font la demande, seuls les résultats agrégés du vote seront publiés par le Bureau international (**c'est-à-dire que la teneur du vote de chaque Pays-membre ne sera pas divulguée**).

La non-divulgaration de la teneur du vote de chaque Pays-membre est demandée